

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08/12/2016

A 18H15, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 01/12/2016.

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1^{er} adjoint,
- M. Claude FACHE, 2^{ème} adjoint,
- M. Alain BERTHOLET, 3^{ème} adjoint
- M. Patrick GAILLARD, 4^{ème} adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Yves FOUNAU
- M. Carlo DAGHENA
- M. Hervé COMBE
- Mme Valérie BENZAADA
- M. Jean-Pierre TOURTET

Représentés :

- M. Philippe ROUSSEL (par M. Carlo DAGHENA)

Sont Absents excusés :

- M. Gérald CHENAVIER
- Mme Marinette PASQUALINI
- M. Christelle ALLEMAND

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 25/10/2016
2. Approbation du rapport de la CLECT
3. Pôle médico-social
4. Subvention Département Voirie Communale
5. Captage des Blancs
6. Salle polyvalente
7. Budget
8. Vœux
9. Divers

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/10/2016

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents et représentés.

2/ Approbation du rapport de la CLECT

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté d'Agglomération « GAP en + GRAND » par ses communes membres, sur l'année 2016, a été adopté à l'unanimité de ses membres présents par les membres de cette commission, le 21/11/2016. Ce rapport mentionne les attributions de compensation, au profit de chacune des trois communes membres de l'agglomération.

Un calcul a été opéré pour le coût de l'entretien des sentiers sur le territoire de l'agglomération, qui aboutit à un montant de 101.72 € par kilomètre et par an. Ce coût a fait l'objet d'une déduction de l'attribution de compensation 2015, en fonction du linéaire des sentiers entretenus sur chaque commune.

Ce coût d'entretien vient donc grever la recette, d'environ 1 500 €, par rapport à l'année précédente.

Le montant net de l'attribution de compensation 2015 revenant à la Commune de la FREISSINOUSE, est de 42 532.90€.

M. Yves FOUNAU, après avoir examiné le tracé des sentiers sur le territoire, fait observer qu'une partie des chemins sur notre commune a disparu ou n'est pas entretenu.

Il conviendra donc de solliciter les services de l'agglomération pour une actualisation du linéaire des chemins et pour vérifier l'entretien effectif de ceux qui sont existants.

Le rapport de la CLECT est adopté, une délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Pôle Médico-Social

Monsieur le Maire rappelle que le projet de création d'un Pôle Médico-Social suit son cours, il représente un investissement de 408 K€ H.T.(bâtiment) et 83 000 € HT (VRD), il indique que le permis de construire a été obtenu, et qu'il convient de demander à l'architecte de continuer sa mission, le financement étant bouclé.

Il est proposé de poursuivre la maîtrise d'œuvre des travaux avec l'architecte Erick BELLANGER, mandataire du groupement solidaire d'architectes Erick BELLANGER et CHAUPARD Dominique.

Pour cette deuxième mission, il est proposé de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence, car la première mission, comportant les plans du bâtiment et le dépôt de la demande de permis de construire, implique la propriété intellectuelle du travail accompli par les architectes BELLANGER et CHAUPARD.

Techniquement, une poursuite du projet par d'autres architectes ne paraît guère possible, sauf à engendrer des complications et des coûts supplémentaires.

Une discussion est intervenue entre Monsieur le Maire et les architectes concernés, afin d'obtenir une tarification des honoraires des architectes qui ne soit pas supérieure à la pratique habituelle. Il a été négocié un montant d'honoraires de 8% hors taxe du montant des travaux de bâtiment hors taxe et 1% hors taxe du montant des travaux de VRD hors taxe, ce qui se situe plutôt dans le bas de la fourchette des tarifs pratiqués.

La deuxième partie de la mission représenterait ainsi un montant d'honoraires pour le cabinet d'architecte de 21 700 € H.T.

Les conseillers présents sont d'accords pour retenir comme maître d'œuvre, M. Erick BELLANGER, mandataire du groupement solidaire d'architectes BELLANGER Erick – CHAUPARD Dominique, avec un montant d'honoraires de 21 700 € H.T.

Une délibération est adoptée à ce titre.

4/ Subvention Département Voirie Communale

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de formuler une demande de subvention pour l'entretien de la voirie communale, auprès du Conseil Départemental. Pour rester cohérent avec les possibilités d'attribution et les pratiques antérieures, il est décidé de demander une somme de 10 000 €.

Concernant les chemins ou portions de chemins pouvant bénéficier de travaux, Monsieur le Maire signale qu'une portion du chemin de Fontenelle (en enrobé) s'est affaissée et devrait prioritairement être refaite.

M. Alain BERTHOLET fait observer que les bas-côtés de certains chemins sont à revoir, pour éviter une dégradation accélérée des portions concernées.

Monsieur le Maire signale également l'intérêt de prévoir l'élargissement du chemin des TARDIEUX, avec le pont à réviser.

Monsieur Claude FACHE fait remarquer que, pour le pluvial le long du chemin, c'est de la compétence de l'agglomération.

La Commission Voirie prendra les décisions après obtention de la subvention du Département.

5/ Captage des Blancs

L'I.T. 05 n'a pu analyser les prix à la suite de l'appel d'offres relatif au captage des Blancs.

Aucune délibération pour le choix du prestataire ne peut être adoptée ce jour.

6/ Salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une association gapençaise, pour l'utilisation de la salle polyvalente sur un créneau de fin de journée, une fois par semaine, à titre gratuit.

Après discussion, cette demande est refusée, car la salle polyvalente a un coût d'utilisation, et il ne serait pas normal d'en faire bénéficier une association qui n'est pas locale et qui ne répond pas à une attente particulière.

7/ Budget

Il va falloir travailler sur le prochain budget, M. COTTE propose une réunion de la Commission Budget, Jeudi 15/12/2016 à 17H30.

8/ Vœux

Monsieur le Maire propose que la cérémonie traditionnelle des vœux du Maire se tienne le SAMEDI 7 JANVIER 2017 à 10H30.

M. DAGHENA indique que Mme BLONDEAU propose de venir, avec sa chorale animer cette cérémonie. La date est retenue.

9/ Divers

Quelques informations sont échangées, et notamment :

- Un panneau Stop a été installé en haut du Chemin du Vieux Mûrier, ce qui est une bonne chose pour la sécurité.
- Une réunion du SIVU scolaire est prévue le Lundi 12 décembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H15.

Signatures :